

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

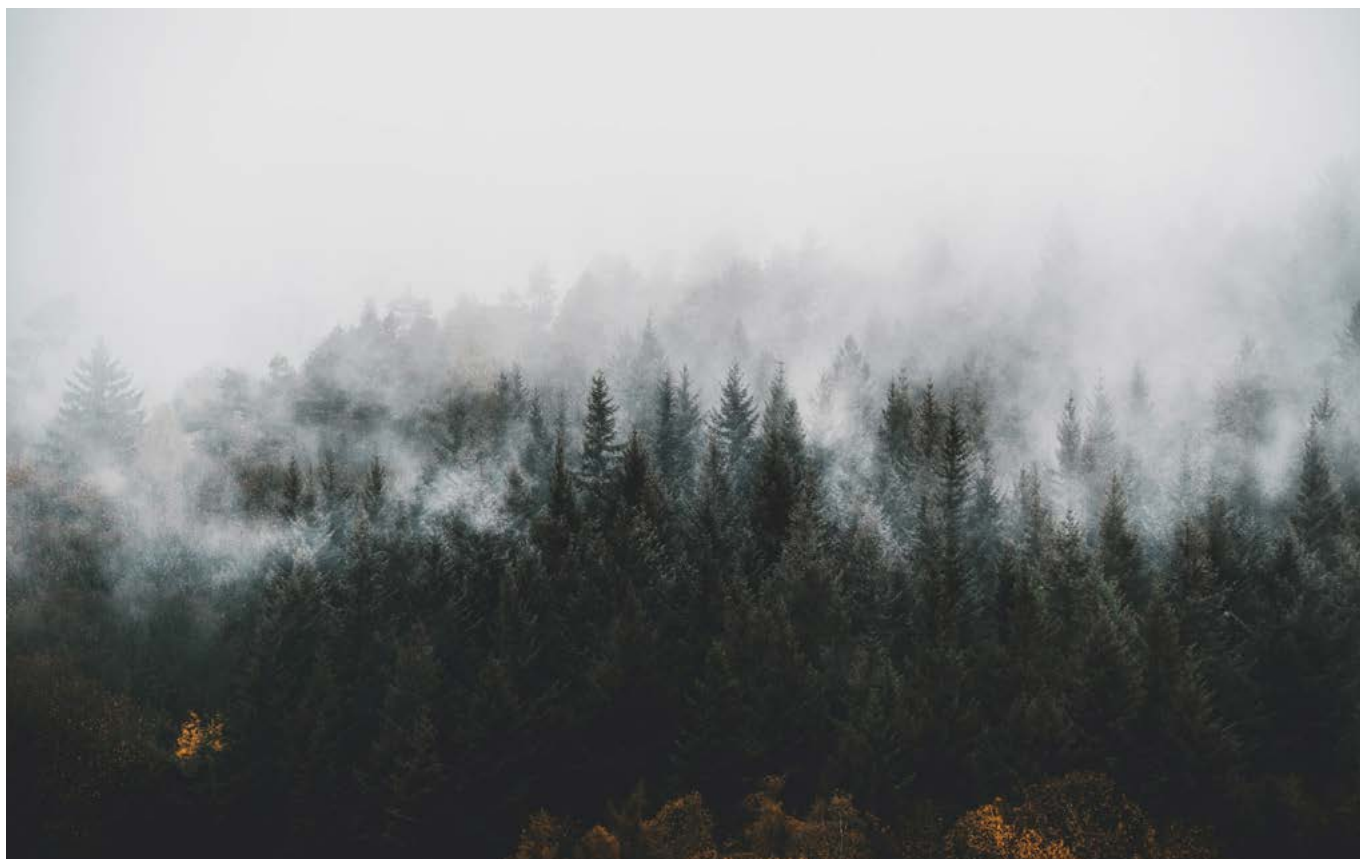
Répondre aux défis forestiers communs

Incendies, changement climatique, déséquilibre forêt-ongulés, crises sanitaires : autant d'enjeux forestiers qui dépassent largement les frontières de l'Hexagone. La coopération transfrontalière permet l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre des territoires proches. Soutenus par des mécanismes de financements souvent européens, les projets forestiers transfrontaliers présentés dans ce dossier s'attellent à harmoniser les pratiques de gestion, à faciliter la valorisation des produits ligneux et non ligneux locaux, à prévenir les crises sanitaires ou encore à préserver la riche biodiversité forestière d'un massif.

Dossier réalisé par Blandine Even,
Charlotte Lance et Violaine Grimpel

L'UE, moteur de la coopération

La coopération entre États forestiers voisins est souvent soutenue par des mécanismes de financements développés par l'Union européenne, à des échelles variées, allant d'expérimentations de gestion de massifs transfrontaliers à des projets de recherche pluriannuels portés par une dizaine d'États.



Forêt Noire en Allemagne. Lili Kovac pour Unsplash.

« Il n'existe pas de programme unique de coopération forestière en Europe », introduit Benjamin Chapelet, ingénieur forestier responsable des coopérations européennes et internationales au CNPF. Depuis deux ans, il est chargé de coordonner les participations des agents du CNPF et de l'Institut pour le développement forestier, et de la veille active des possibilités de financements et des appels à projets pouvant intéresser les forestiers français. « Le CNPF s'implique dans les projets européens depuis les années 1990 », rappelle-t-il. « L'Europe offre de nombreuses possibilités de financement. Les équipes du CNPF en régions sont surtout impliquées dans les Interreg, tandis que l'Institut pour le développement forestier¹ s'implique surtout dans les programmes Horizon et LIFE », précise Benjamin Chapelet.

« 37 % des Européens vivent dans des zones frontalières »

Interreg, pour la coopération territoriale

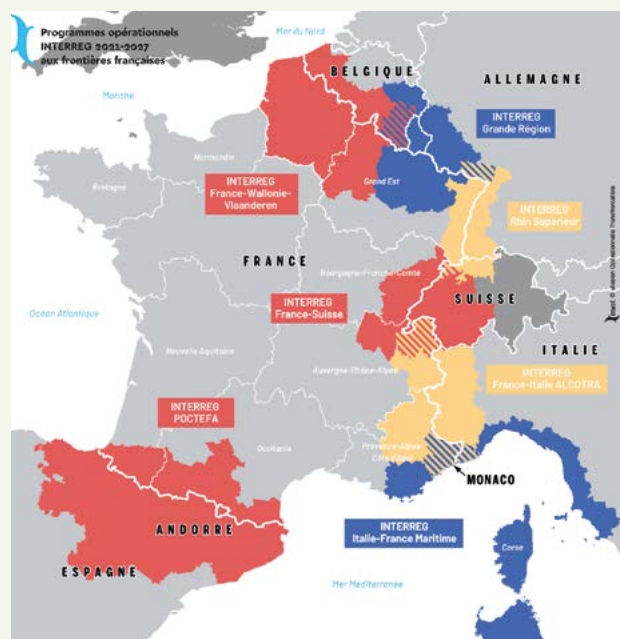
« 37,5 % de la population de l'UE vivent dans des zones frontalières, le long de quelque 38 frontières internes. Développé pour la première fois en tant qu'initiative communautaire en 1990, le programme Interreg a été réorganisé en tant qu'objectif officiel de la politique de cohésion européenne en 2000 », selon la Commission européenne. Ses missions : financer le développement régional.

Selon le découpage géographique, on distingue trois types d'Interreg (A, B, C) financés via le fonds FEDER (Fonds européen de développement régional) et les conseils régionaux.

1. CNPF-IDF, organisme de R&D du CNPF.

Les sept programmes transfrontaliers Interreg A en France

Sources : Europe en France, Agence nationale de cohésion des territoires et ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.



Les différents Interreg émettent régulièrement des appels à projets, dont certains peuvent concerner la forêt. « Le CNPF fait partie des partenaires forestiers, et nous sommes parfois lauréats. Les problématiques traitées dans les Interreg sont variables en fonction des régions. Sur la façade franco-espagnole par exemple, de part et d'autre du massif pyrénéen, les forestiers se préoccupent des questions d'exploitation en zone difficile, conduisent des expérimentations autour de la mobilisation, indique Benjamin Chapelet. Sur la zone de coopération alpine, les partenaires français, italiens et autrichiens s'intéressent aux services écosystémiques » (voir la présentation de ForestEcoValue en page 28). « Sur la façade atlantique, des équipes irlandaises, françaises, espagnoles et portugaises viennent de lancer le second volet du programme Reinfforce », complète-t-il. La première phase de Reinfforce avait conduit à la mise en place d'un réseau de 38 arboretums, installés du Portugal à l'Écosse en passant par l'ouest de la France. Ils sont conçus selon un protocole unique, pour tester l'adaptation de dizaines d'essences au changement climatique.

Horizon, pour coordonner la recherche forestière

Sur le volet « R&D forestière », les organismes français et européens peuvent compter sur les

mécanismes Horizon Europe et LIFE pour accélérer les projets de recherche. « Actuellement, deux projets d'envergure sont portés par Horizon », indique Benjamin Chapelet. « Forest4EU est un programme de partage de connaissances, dont l'ambition est de faire la synthèse d'une centaine de projets d'innovation financés par le FAEDER². Le programme Foradvice, débuté en janvier 2025, porte une forte ambition. Il s'agit de créer un réseau au sein des 27 membres afin de faciliter le transfert de connaissances et de créer un référentiel commun pour la transmission du savoir forestier en Europe », détaille-t-il.

2. Outil de financement de la Politique agricole commune, piloté en France par les Régions.

Le volet « Forêt durable » du PEI-AGRI : zoom sur 25 projets européens significatifs

Le PEI-AGRI est une initiative européenne qui permet de mettre en lien des acteurs issus de différents secteurs (scientifiques, agriculteurs, entreprises, collectivités, associations) afin de répondre à des problématiques agricoles et d'accélérer le partage d'innovations. Les projets soutenus sont financés, à hauteur de plusieurs millions d'euros, par le programme européen de recherche innovation Horizon 2020. Lancé par le Réseau rural national et mené par le CNPF, en collaboration avec le GIP ECOFOR et l'Institut européen de la forêt cultivée (IEFC), le programme Forêt durable du dernier PEI-AGRI (2021-2023) a permis de centraliser et de valoriser les résultats des projets forestiers français et européens menés entre 2014-2022. 25 projets d'envergure, financés soit par le FEADER soit par le programme Horizon 2020, ont été retenus et ont fait l'objet d'actions de communication auprès des acteurs forestiers. Une brochure synthétique présente ces 25 expérimentations en faveur de l'adaptation des forêts au changement climatique. « Ces projets revêtent une grande diversité, tant par leurs thématiques (procédé nouveau, conduite technique, outil de connaissance, innovation organisationnelle...), que par leurs structures coordinatrices (établissement public, organisme de recherche, Parc naturel régional, association, interprofession...) ou par leur application dans la filière forêt-bois, de l'amont à l'aval », explique le Réseau rural français.

3. Outil de financement de la Politique agricole commune.



S'inspirer des forestiers voisins : l'importance des voyages d'étude

En complément des programmes structurés liés à l'Union européenne, aux collectivités territoriales et aux organismes de recherche, les associations forestières profitent, elles, de voyages d'étude et de tournées forestières pour parfaire les connaissances et importer de bonnes pratiques pertinentes. « Régulièrement, l'association Forêt Méditerranéenne organise pour ses membres un voyage d'environ quatre ou cinq jours dans un pays méditerranéen voisin », confirme Charles Dereix, président de Forêt Méditerranéenne. « Dans le cadre de nos travaux ordinaires, nous essayons d'avoir des contacts avec des partenaires à l'étranger. Pour notre cycle actuel, consacré aux sols et à l'eau, nous avons par exemple eu des échanges très positifs avec le Centre technique forestier de Catalogne. Ce partenaire nous a présenté les résultats d'une étude inédite sur les débits des fleuves du territoire, en fonction du climat et de la sylviculture en amont des bassins : les éclaircies menées y renforcent à la fois la forêt et la disponibilité en eau à l'aval », détaille-t-il.

Le juste niveau de coopération

« La coopération transfrontalière dans le domaine de la gestion des forêts est essentielle. Elle permet de garantir l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre des territoires proches au niveau de leurs conditions environnementales ou climatiques. Elle permet également de soutenir la gestion commune de défis transfrontaliers, en particulier les conséquences du changement climatique sur les forêts », résume Fanny-Pomme Langue, déléguée générale de la Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF). Pourtant, « la question de la coopération transfrontalière est liée à celle de la définition du niveau d'intervention politique le plus juste et efficace. Au cours des cinq dernières années, la mise en œuvre du Pacte vert de l'Union européenne a rendu la question du juste niveau d'intervention plus pertinente mais également plus sensible. Si l'Union européenne partage des compétences avec les États membres en matière

L'UE, principal financeur des projets transfrontaliers. Markus Spiske pour Unsplash.

d'environnement, de climat ou d'agriculture, l'autorisant logiquement à adopter des politiques qui concernent les forêts, les traités de l'Union européenne ne mentionnent pas la gestion forestière comme étant l'une de ces compétences. Or, certains développements politiques récents, au niveau européen, semblent aller dans une direction de prises de position de l'Union européenne quant aux pratiques de gestion forestières. Les propriétaires forestiers européens ont exprimé de fortes inquiétudes face à cette tendance. Le choix des pratiques de gestion doit être effectué au niveau local, sur la base des réglementations nationales et régionales existantes. La coopération transfrontalière a toute sa place pour échanger et comparer ces choix, et les coordonner lorsque nécessaire », conclut-elle.

Le groupe For Forest + réunit les nations forestières de l'UE

La France a rejoint à l'été 2024 la Finlande, l'Autriche, la Suède et la Slovénie au sein du groupe « For Forest + », le groupe des États membres de l'Union européenne pour la forêt. L'objectif du groupe For Forest + est d'échanger des connaissances et de meilleures pratiques et d'identifier des positions communes sur les questions de politique forestière, conformément au concept de gestion durable des forêts.

Valoriser les services écosystémiques en forêts alpines

Le projet Forest EcoValue réunit des partenaires de cinq pays européens pour développer de nouveaux marchés et de nouvelles chaînes de valorisation des services écosystémiques forestiers en région alpine.

Forest EcoValue est né d'un constat : les forêts alpines sont menacées par la déprise, le changement climatique et la dégradation des territoires, qui entraînent un appauvrissement de leurs ressources naturelles et une diminution des services écosystémiques rendus. « *Il s'agit de réfléchir à un cadre pour valoriser les services écosystémiques des forêts, en faveur de leur gestion durable* », explique Lauriane Hennet, ingénieur forestier chargée de mission sur les services écosystémiques pour le CNPF à Annecy. « *L'idée est de valoriser la forêt autrement que par le bois qu'elle produit.* »

Lancé en 2022, le projet européen Forest EcoValue vise à évaluer les services écosystémiques et à développer des modèles commerciaux pour la gestion et l'entretien des forêts, avec l'implication d'un panel d'acteurs privés et publics et de citoyens. « *Il existe déjà des exemples convaincants de méthodes d'évaluation économique et de systèmes de paiement, comme celui des crédits carbone, mais il est nécessaire d'explorer de nouveaux modèles commerciaux et de définir les conditions économiques en fonction des différents services écosystémiques des forêts* », ajoute le LESSEM.

Trois sous-ensembles de services écosystémiques sont considérés par le projet : l'approvisionnement (biomasse, matières premières, produits chimiques) ; la régulation et la maintenance (biodiversité, réduction des risques naturels, absorption du CO₂) ; la culture (loisirs, expérience de l'habitat et santé). Les solutions sont testées au sein de cinq « laboratoires vivants » en Autriche, France, Allemagne, Italie et Slovaquie. En France, les sites pilotes des communautés de communes de Grand Annecy et Thonon Agglomération font l'objets de projets



Alpes italiennes en vallée d'Aoste. Rowan Manning pour Unsplash.

« Deux sites pilotes ont été retenus sur l'Hexagone »

tels que, respectivement, la valorisation du rôle des forêts pour l'accueil du public en forêts privées et publiques (via la mobilisation d'une portion de la taxe de séjour) et le financement du rôle de la forêt dans la qualité des eaux du château d'eau naturel du massif des Moises. « *Il s'agit d'un cas précurseur où la gestion de la forêt est financée par son service de filtration et de stockage de l'eau* », ajoute Lauriane Hennet.

Fin 2024, les initiatives commencent à se mettre en place sur les sites pilotes, après une étape de développement méthodologique. Forest EcoValue est coordonné par Finpiemonte (région du Piémont italien), accompagné de neuf autres partenaires dont l'INRAE à Grenoble, le CNPF en Auvergne-Rhône-Alpes et l'ONF pour la France. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme Interreg Alpine Space, qui finance des projets de coopération transfrontalière entre sept pays alpins : l'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Liechtenstein, la Slovaquie et la Suisse.

Nématode du pin : une surveillance et une coopération transfrontalières essentielles

Emmanuel Kersaudy, du Bureau de la santé des végétaux à la Direction générale de l'alimentation et correspondant de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine pour la mission Santé des forêts, revient sur la crise du nématode du pin, qui fait l'objet d'une surveillance du quotidien aussi bien au niveau français qu'europpéen.

Dans quelle mesure la coopération transfrontalière permet-elle de contenir le risque d'une introduction du nématode du pin en France ?

Pour mémoire, le nématode du pin s'est introduit au Portugal en 1999, et représente aujourd'hui un grand risque pour les forêts de résineux – notamment de pins maritimes – au niveau européen. Depuis l'an 2000, des plans de surveillance annuels ont été lancés par la Commission européenne afin de pouvoir détecter le plus précocement possible son introduction potentielle sur les territoires nationaux, et être capable si nécessaire de l'éradiquer.

Pour ce faire en France, les correspondants observateurs du Département de la santé des forêts (DSF) sont à l'œuvre sur le terrain. Le plan de surveillance est également mis en place par les services régionaux de l'Alimentation pour tous les milieux qui ne sont pas forestiers – villes, jardins, espaces, infrastructures. Ces derniers sont également en charge des contrôles sur tous les bois de marchandises issus du commerce mondial (Asie, États-Unis ou autres pays européens.)

En ce qui concerne la coopération transfrontalière, notamment pour nous dans le sud-ouest de la France, nous essayons d'avoir une communication la plus régulière possible avec les pays transfrontaliers afin de connaître leur situation sanitaire.

Nous sommes en particulier allés sur le terrain en Espagne et au Portugal, rencontrer nos collègues, pour être au courant des mesures de surveillance et de lutte déjà mises en place. Leur expérience nous est très précieuse pour améliorer notre stratégie en cas d'élection d'un territoire par le nématode.

Il faut citer également le projet SANA SILVA, qui associe les principaux acteurs pyrénéens (français, espagnols et andorrans) de la santé des forêts afin de mutualiser des connaissances précieuses sur l'évolution du nématode.



Piège à nématode du pin. Joël Perrin © CNPF.

Pensez-vous que nous sommes à l'abri, à court terme, d'une introduction du nématode sur notre territoire ?

Nous faisons naturellement tout notre possible pour que ce parasite n'arrive pas sur notre territoire, mais le risque zéro n'existe pas, loin de là. Les travaux de recherche et de coopération que nous avons menés jusqu'à maintenant nous ont permis de démontrer que la barrière physique des Pyrénées nous protège contre une invasion du nématode. Ainsi sur les zones transfrontalières, les deux portes d'entrée sur notre territoire sont soit au niveau de Perpignan, soit au niveau de Bayonne, où les passages sont très restreints. Mais le risque est tout aussi important dans le transport de bois accidentellement porteur de nématode. Et cela peut venir effectivement de la péninsule Ibérique, mais tout autant des USA que d'Asie. C'est ce qu'il faut retenir de l'expérience portugaise : c'est le transport de bois sur de longues distances qui a permis une propagation. C'est pourquoi nous sommes très vigilants sur les transports transfrontaliers de bois, nous avons d'ailleurs fait évoluer nos stratégies de surveillance en ce sens.